

Acquisition de matériel informatique - Groupement de commandes

M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Dans le cadre des crédits inscrits au budget 2004, la Ville de Besançon procédera d'ici la fin d'année au remplacement de 1 000 ordinateurs utilisés dans les services municipaux.

Plus de la moitié des ordinateurs actuels ont plus de 6 ans d'ancienneté ; ceux-ci seront réaffectés dans les écoles élémentaires.

Cette opération de renouvellement sera mise à profit pour faire évoluer les logiciels vers les versions les plus récentes (Windows XP, Office 2003...).

Pour réaliser ce changement, un appel d'offres sera lancé dans les prochaines semaines.

Le Centre Communal d'Action Sociale, qui se trouve dans un environnement informatique proche de celui de la Ville, souhaite procéder aux mêmes évolutions.

Pour bénéficier de conditions économiques favorables, il est envisagé de créer un groupement de commandes entre les deux collectivités. Une convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement sera établie.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à constituer le groupement et à signer la convention à intervenir avec le Centre Communal d'Action sociale.

«M. Benoît CYPRIANI : J'interviens sur ce dossier non à cause du remplacement des 1 000 ordinateurs mais parce que je vois que ce remplacement sera mis à profit pour faire évoluer les logiciels vers les versions les plus récentes, Windows et Office. Je prends la parole pour indiquer que je suis un petit peu insatisfait de cette évolution vers les logiciels qui sont déjà installés, c'est sûr, c'est la poursuite d'un contrat qui est déjà en cours. Simplement, ce qui m'étonne, c'est que nous sommes adhérents de l'association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres dans les administrations et les collectivités territoriales. On en avait été averti par une délibération en 2002 si je ne m'abuse. Je sais aussi que beaucoup des employés du service Informatique sont eux-mêmes très impliqués dans le développement des logiciels libres. D'ailleurs, quand on envoie des ordinateurs à Madagascar on les équipe de logiciels libres et il y a d'autres initiatives ponctuelles. Le moteur qui fera fonctionner le portail de la Ville sera, si je ne m'abuse, piloté par un logiciel libre. Ce qui m'étonne, c'est que nous continuons à renouveler nos logiciels avec des produits Microsoft, qui est en situation de quasi monopole sur le marché que ce soit ici ou ailleurs. Je sais que c'est plus compliqué que ça n'en a l'air de changer les logiciels d'une collectivité et que si pour les logiciels de bureautique c'est encore faisable, ça devient encore plus compliqué pour les logiciels propriétaires parce qu'il faut un travail d'adaptation, de réécriture d'une partie des programmes pour les adapter aux logiciels libres. Mais je sais aussi que d'autres s'emploient à ce travail.

Dans la presse actuellement on voit beaucoup d'exemples, j'en citerai quelques-uns : le gouvernement israélien a interdit depuis janvier 2004 à ses administrations d'acheter des ordinateurs équipés de Windows et remplace également tous les logiciels de bureautique, la Corée du Sud fait de même, l'Australie aussi, la Commission Européenne a publié un guide en octobre pour inciter à la migration vers les logiciels libres, avec des comparaisons et des coûts. En France, le Ministère des Finances choisit des logiciels libres pour recouvrer les impôts et le Ministère de l'Intérieur pour gérer son courrier. Alors il est possible qu'un certain nombre de ces exemples soient de simples effets d'annonce ou des stratégies pour faire baisser les prix. C'est d'ailleurs ouvertement la volonté de M. Renaud DUTREUIL, Ministre de la Fonction Publique qui vient de s'exprimer cette semaine à ce sujet, mettre en concurrence Microsoft avec les logiciels libres pour baisser les cours de Microsoft.

Il y a un exemple cependant qui est à méditer parce qu'il est actuellement le plus avancé et le plus global des projets, c'est un exemple qui concerne la collectivité locale de Munich. La ville de Munich a décidé au mois de mai 2003 de privilégier les logiciels libres et elle vient d'entrer là, récemment, dans la phase concrète en adoptant un calendrier de migration sur 4 ans. En 2004 elle change d'abord les logiciels bureautiques, en 2005-2006 les systèmes d'exploitation, donc c'est l'ensemble qui est prévu, et entre 2006 et 2008 une migration des applications spécialisées est prévue. Et inspirée par l'exemple de Munich, la ville de Paris a lancé elle-même, en février, une étude de faisabilité. C'est compliqué, ça nécessite une vraie stratégie et une vraie réflexion et un plan pluriannuel mais c'est visiblement possible. Donc je pose la question, à quand le même type de réflexion à Besançon et éventuellement une étude de faisabilité.

M. Emmanuel DUMONT : Je suis très content que tu poses cette question parce que ça va nous donner l'occasion de parler un petit peu du logiciel libre. Pas très loin derrière toi, et surtout dans l'organigramme de la Mairie, le Directeur du Service Informatique et Télécommunications, Claude LAMBEY, est à l'origine de l'ADULAC (l'Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres dans l'Administration et les Collectivités Territoriales), cette association à laquelle on adhère et dans laquelle il est vice-président. Donc tu imagines bien que la Ville de Besançon et le logiciel libre c'est une vieille histoire. Depuis 1996, le premier site Web de la Ville était hébergé sur une plateforme LINUX. Depuis cette époque, 50 % de nos serveurs -chaque fois qu'on le peut en fait- s'appuient sur LINUX, qu'il s'agisse du Web, des services DNS, du Squid -ça va être un peu technique mais ça ne dure pas longtemps- des filtres contre les sites à caractère pornographique, du partage de fichiers avec Samba ou plus récemment des logiciels anti spam. Toutes nos écoles s'appuient sur des serveurs LINUX et pour le Cartable Électronique, on a mis Open Office sur la 2ème version, sur la 1ère, ce n'était pas un logiciel libre mais il était gratuit. Nous avons équipé les ordinateurs du logiciel qui était en cours dans les écoles primaires de Besançon pour qu'il y ait cohérence entre la maison et l'école. Ensuite on a mis Open Office puisqu'il est gratuit. Les Espaces Publics Numériques qui vont ouvrir et dont vous parlera Françoise PRESSE, ces espaces dans lesquels vous pourrez aller surfer pour peu cher, vont être équipés en double environnement. Pourquoi double environnement ? Parce que, on revient à la question de base, quand on achète un ordinateur, il est livré avec Windows et à la Mairie, pourquoi utilise-t-on Windows ? Parce que nos logiciels techniques, urbanisme, ressources humaines, gestion, etc. sont interfacés avec Windows c'est-à-dire que si on utilisait LINUX on ne pourrait faire que du traitement de texte et du tableur à la mairie. Finie la gestion, finies les ressources humaines... notre volonté n'était pas, bien sûr, d'installer Bill GATES à tous les étages à la mairie. Donc, je l'ai dit, chaque fois qu'une solution existe et qu'elle répond à des critères économiques et fonctionnels, c'est bien sûr les solutions de logiciel libre qui ont notre faveur.

Pour conclure, je dirai qu'on en est déjà à 3 500 ordinateurs fonctionnant sous logiciel libre à la Mairie de Besançon. Qu'on me trouve une collectivité dans le monde qui fonctionne avec autant de logiciels libres. Enfin l'excellente idée dont tu parlais, venant du Secrétaire d'État en charge du Commerce et de l'Industrie, nous, nous l'avons adoptée ici puisqu'en concurrence nous avons mis ce qui s'appelait Star Office à l'époque et la suite bureautique de Microsoft qu'on connaît tous, c'est le pack office. C'est vrai que ça a bien marché puisqu'ils nous ont vendu 50 % moins cher que ce qui était prévu au départ. Donc ça aussi on sait le faire.

M. LE MAIRE : Précisons qu'il n'y a pas un ordinateur et demi par employé municipal, c'est 3 500 y compris les écoles, Besançon.clic, c'est tout cela qui fait effectivement 3 500 ordinateurs. Emmanuel DUMONT suit cela de très très près et je crois qu'il a dit l'essentiel, c'est que notre directeur du Service Informatique et le Service Informatique dans son ensemble suivent ça de très près. Par rapport aux expériences qui sont menées tant à Munich qu'à Paris, j'ai le sentiment qu'ici à Besançon, on n'est pas vraiment en retard dans le domaine de l'informatique. On n'est pas en retard dans beaucoup de domaines mais spécialement pas dans le domaine de l'informatique et je pense qu'effectivement on peut faire confiance au service informatique et à son directeur pour, quand c'est possible, avancer dans cette

direction mais à la bonne vitesse. Cela dit, la remarque de Benoît est tout à fait pertinente, je crois qu'il faut faire en sorte d'essayer d'aller plus loin mais on sait bien qu'il y a des logiciels très spécifiques qui ne fonctionnent que dans un environnement Windows et que pour l'instant, ceux-là on ne pourra pas les remplacer. Mais on avance dans la réflexion. Cela dit, vous savez, ces logiciels libres ça ne coûte rien mais ça finit toujours par coûter un jour quelque chose. Je ne suis pas inquiet dans ce domaine-là et je crois que c'était bien de poser la question pour faire le point et on essaiera donc d'avancer encore un peu plus vite dans cette voie.

M. Emmanuel DUMONT : Juste pour dénoncer encore des effets d'annonce du Gouvernement. Nous on parle d'équipement des citoyens, on a équipé des écoles d'abord, des associations de quartiers, ensuite les foyers, maintenant nous en sommes aux associations. Récemment François FILLON a annoncé un ordinateur pour les étudiants à 1 € par jour, 365 €, vous multipliez ça par le nombre d'années, de qui se moque-t-on ?

M. LE MAIRE : J'en ai acheté un hier, 349 €.

M. Emmanuel DUMONT : Il nous fait le coup de SARKOZY avec la réduction de 2 %, c'est un affichage de vitrine, il fait peser sur le constructeur une petite réduction, et l'étudiant, s'il espère gagner 50 € sur les trois ans, c'est un maximum.

Il faut dénoncer ce genre d'effet d'annonce qui ressemble vraiment à s'y méprendre à celle de son collègue, une semaine plus tôt, qui nous annonçait une réduction de 2 % sur les prix alors qu'on sait que c'est encore les producteurs qui vont devoir mettre la main à la poche, là c'est la même manipulation.

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas nous qui cherchons la polémique Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Vous n'êtes pas obligés de répondre mais il a raison de dire que c'est 1 € par jour.

M. Emmanuel DUMONT : Quand nous, nous équipons les associations, ça ne leur coûte rien.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je croyais qu'on ne faisait pas de débats nationaux. Vous voulez qu'on vous parle des effets d'annonce du Conseil Régional ?

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Ce n'est pas de la polémique, c'est juste une question parce que je ne me situe pas au niveau national. J'ai vu que M. DUMONT faisait appel à la générosité des entreprises privées dans le journal, je voulais savoir s'il avait eu le nombre d'ordinateurs qu'il espérait.

M. Emmanuel DUMONT : Vous avez lu le titre mais il y a souvent un décalage entre le titre et la teneur de l'article et là le titre ne coïncidait pas tout à fait. Je vous explique : nous avons lancé un appel pour acheter ces ordinateurs et le titre disait : Municipalité cherche ordinateurs. Relisez l'article, le journaliste sait qu'on va acheter les ordinateurs...

M. LE MAIRE : Si on nous en donne, on est d'accord quand même !

M. Emmanuel DUMONT : Oui si on nous en donne, c'est très bien.

M. LE MAIRE : En fait, donner un ordinateur, ça permet de gagner de l'argent parce que cela vous évite de payer la destruction.

M. Emmanuel DUMONT : C'est vrai.

M. LE MAIRE : ... et c'est ce qu'a d'ailleurs évoqué Benoît CYPRIANI. Je pense qu'il y a un véritable marché qui est en train de se mettre en place, c'est un marché intéressant puisqu'on récupère des ordinateurs, on fait travailler des personnes handicapées pour les remettre en état et ça permet à des jeunes ou à des moins jeunes, à des associations, d'avoir non pas des Pentium 4 à 2,6 gigas comme celui que j'ai acheté à 349 €, mais du matériel largement suffisant. Cela dit, je ne vous dirai pas où je l'ai acheté car on va dire que je fais de la publicité pour des commerçants dans la ville, pas dans une grande surface en plus, chez un commerçant indépendant.

M. Benoît CYPRIANI : Je voulais juste préciser que quand on les envoie dans les pays du Sud ce n'est pas parce qu'ils sont complètement «fichus» !

M. LE MAIRE : On a bien compris et ce n'est pas ce qu'a dit Emmanuel.

M. Benoît CYPRIANI : Le travail du CCAS c'est aussi d'établir un cahier des charges qui prévoit ce que deviendra l'ordinateur hors d'usage, c'est-à-dire que même s'ils sont inutilisables après quelques années d'usage en Afrique, une filière doit être prévue pour les traiter.

M. LE MAIRE : C'est d'autant plus grave qu'en Afrique, il n'y a pas malheureusement pour l'instant forcément les systèmes, les processus pour la récupération et la destruction, on le voit bien par exemple avec tout l'environnement de sacs en plastique. Je crois qu'il faut être vigilant par rapport à cela parce qu'un tube cathodique qui se retrouve dans la nature, ce n'est pas totalement inoffensif d'un point de vue mécanique et d'un point de vue chimique».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 2004.